



Véhicule en panne 4 jours après l'achat

Par **Iorila**, le **13/05/2009** à **09:18**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre aide. Je vous explique ma situations :

J'ai acheté le 21 avril un véhicule à un particulier, le 25 avril, impossible de la redémarrer.

Donc le 27 avril je l'emmène chez un garagiste, et demande à la personne à qui j'ai acheté le véhicule de bien vouloir prendre en charge les réparations, ce qu'elle refuse, bien évidemment... J'ai acheté le véhicule 2000€, et c'est l'électrovanne de pompe qui est en panne, et le devis que j'ai eu le 12 mai s'élève à 1000€ (du coup la j'ai les boules). Je pensais envoyer un courrier à cette personne demandant de régler, accompagné du devis, en recommandé avec AR. Mais si la personne ne veut toujours pas payer, que puis-je faire? Je vous remercie d'avance...